



Mairie d'Ecoen  
Place de l'Hôtel de Ville  
95440 – ECOEN  
01 39 33 09 00

## **Procès-verbal** *du Conseil Municipal*

Séance du mercredi 28 mars 2026

**Etaient présents :** Catherine DELPRAT, Evelyne JUMELLE, Nicolas BARBELANE, Frédérique THON, Eric MALLE, Mona ICHALALENE, Martial LÉBOVITS, Diane DE MIL, Thomas TITOLO, Mina LEITAO, Dominique MENIR, Sandra GAILLARD, Jean-René FAIVRE, Sandrine LAVANIER, Christine PENELOUX, Bruno LEVACHER, Karine MICHELY, Philippe SEFERIAN, Latifa COMA, Jean-Paul FREITAS, Soumia KHALDI, Sébastien HOUBANI, Philippe SELOSSE, Séverine BONNIN, Benoît HUET, Vanérie BRIERE-AUGER, Florian KUBIAK, Jennifer HAUSTANT

**Procurations :** Yves RICHARD à Frédérique THON

**Absents non excusés :**

**Secrétaire de séance :** Evelyne JUMELLE

**Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 février 2026

1. Proclamation des résultats constatés au procès verbal des élections
2. Election du Maire
3. Détermination du nombre d'adjoints
4. Election des adjoints au Maire
5. Lecture de la charte de l'élu local

## **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 février 2026**

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 28 février 2026.

Approuvé à l'unanimité

### **1. Proclamation des résultats constatés au procès-verbal des élections**

Monsieur Jean-René FAIVRE rappelle les résultats des élections municipales de la ville d'Ecouen.  
Philippe SELOSSE – Raviver Ecouen : 1292 voix soit 46,06 % des suffrages exprimés,  
Catherine DELPRAT – Bien vivre à Ecouen : 1513 voix soit 53,94 % des suffrages exprimés.

Le Conseil municipal prend acte des résultats constatés au procès-verbal des élections municipales.

**M. MENIR** prend la parole :

Au-delà des 1513 électeurs qui nous ont accordé leur confiance en votant pour notre liste, je voudrais remercier les 2877 électeurs qui se sont déplacés dimanche pour aller voter.

Je voudrais aussi remercier les 93 Ecoennaises et Ecoennais qui ont répondu à l'appel des 3 têtes de listes présentes au premier tour ainsi que l'ensemble des soutiens qui se sont mobilisés pendant la campagne.

Par leur participation et leur engagement, ils ont démontré leur intérêt pour les affaires locales sans attendre des paroles et des décisions qui viennent d'en haut. Ils ont compris qu'ils peuvent être acteurs de leur destin et que c'est à eux d'agir pour améliorer leur quotidien.

Pour autant, et c'est le jeu démocratique, il se dégage une majorité et une minorité pour composer le conseil municipal. J'insiste sur ce mot de « minorité » en ne parlant volontairement pas « d'opposition ».

En effet, notre présence aujourd'hui autour de cette table ne préfigure en rien d'autres échéances électorales à un autre niveau, contrairement à ce que l'on veut nous faire croire à longueur de journée dans les médias.

Ce qui nous importe aujourd'hui, c'est de travailler ensemble en tenant compte à la fois des préoccupations de la majorité des électeurs mais également des attentes de celles et de ceux qui ont

voté pour les autres candidats ou qui ne se sont pas déplacés. Nous devons nous concentrer sur nos points de convergence et non nous focaliser sur ce qui nous oppose afin que la voix de chaque Ecouennaise et chaque Ecouennais, représentés au sein de cette assemblée puisse se faire entendre. Je vous remercie.

**M. SELOSSE** prend la parole :

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Tout d'abord, nous tenons à féliciter l'équipe qui prend aujourd'hui la gestion de notre ville et lui souhaitons réussite et discernement dans toutes ses décisions, au service de l'ensemble de nos concitoyens.

En ce jour d'installation de notre conseil municipal, je tiens tout d'abord à saluer l'engagement démocratique de nos concitoyens. Par leur vote, ils ont exprimé des attentes fortes, des espoirs, mais aussi des exigences. Nous avons collectivement la responsabilité d'y répondre avec sérieux, transparence et respect.

En tant qu'élus de l'opposition, nous souhaitons affirmer dès aujourd'hui notre rôle avec clarté. Nous ne sommes pas ici pour nous opposer systématiquement, ni pour freiner l'action municipale. Nous sommes ici pour exercer une attention constructive, pour questionner, pour améliorer. Nous serons une opposition, vigilante et déterminée.

Nous porterons la voix de celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance avec 46 % des votes soit 221 voix d'écart, mais aussi de tous les habitants de notre commune, y compris ceux qui ne se sentent pas toujours entendus. Nous veillerons à ce que chaque décision prise dans cette assemblée soit guidée par l'intérêt général, et non par des logiques partisans ou de l'entre soi.

Nous serons particulièrement attentifs à plusieurs principes essentiels : la transparence dans la gestion des affaires publiques, l'équité dans les politiques menées, et l'écoute constante des citoyens. Une démocratie locale vivante ne se limite pas aux élections : elle se nourrit du dialogue et du respect des différentes sensibilités.

Nous savons que les défis sont nombreux : développement de notre territoire, transition écologique, solidarité, qualité des services publics. Sur chacun de ces sujets, nous serons attentifs. Lorsque les projets iront dans le bon sens, nous les soutiendrons. Lorsqu'ils nous sembleront incomplets ou inadaptés, nous proposerons et le cas échéant, nous nous opposerons.

Nous appelons également à un fonctionnement du conseil municipal qui respecte pleinement les droits de l'opposition : accès à l'information, temps de parole équilibré, considération des propositions. C'est à cette condition que nous pourrions travailler efficacement au service de notre commune.

Enfin, nous souhaitons que ce mandat soit placé sous le signe du respect. Le débat démocratique peut être ferme, mais il doit toujours rester digne. Nos désaccords ne doivent jamais faire oublier que nous partageons un objectif commun : améliorer la vie de nos concitoyens.

Nous sommes prêts à prendre toute notre part dans ce travail exigeant. Avec sérieux, avec engagement, et avec la volonté constante de servir l'intérêt général. Je vous remercie.

## **2. Election du Maire**

Conformément à l'article L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la

majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Madame Catherine DELPRAT se porte candidate à l'élection du Maire.

Le Conseil municipal désigne les deux assesseurs : M. Nicolas BARBELANE et Mme Soumia KHALDI.

29 bulletins sont comptabilisés : 23 pour Catherine DELPRAT et 6 bulletins nuls (correspondant à des bulletins comportant le nom d'une personne non candidate).

Au scrutin secret, le Conseil municipal proclame Maire à la majorité absolue, Madame Catherine DELPRAT.

**Madame le Maire** prend la parole :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,  
Mesdames, Messieurs,  
chers habitants d'Écouen,

C'est avec une profonde émotion, une grande fierté et un sens aigu des responsabilités que je m'adresse à vous aujourd'hui, à l'occasion de l'installation de notre nouveau Conseil municipal.

Le scrutin qui vient de s'achever a été exigeant. Il a été marqué par la présentation de trois listes au premier tour, puis de deux au second, par des visions différentes, et par une mobilisation démocratique forte : 54 % de participation, puis 57 % dimanche dernier. Je veux d'abord saluer cette vitalité. Elle est le signe d'une commune engagée, attentive à son avenir, et profondément attachée à la vie publique.

Je mesure pleinement l'honneur que nous ont fait les habitants d'Écouen en nous renouvelant leur confiance, et celle que vous me témoignez, chers conseillers municipaux, par cette réélection en tant que Maire.

Cette victoire n'est pas celle d'une personne ni d'un groupe : elle est celle d'une mobilisation collective, d'un attachement partagé à notre ville, et d'une volonté de continuer à la faire avancer.

Mais aujourd'hui, le temps de la campagne est derrière nous et laisse la place au rassemblement.

Car si nos sensibilités peuvent différer, nous partageons une même responsabilité : celle d'agir pour le bien-être des habitants d'Écouen. Cette responsabilité nous oblige. Elle nous invite à dépasser les clivages, à écouter avec respect, à débattre avec exigence, et à construire avec sincérité.

Je souhaite que ce Conseil municipal soit un lieu de travail rigoureux, mais aussi un espace de dialogue et de respect mutuel. Chaque élu, de la majorité comme de l'opposition, a sa place, sa légitimité et sa contribution à apporter. La diversité des points de vue est une richesse, à condition qu'elle serve l'intérêt général.

En complément des adjoints au Maire, chaque conseiller municipal de la majorité se verra confier une délégation afin que chacun soit impliqué sur une thématique particulière.

Notre ambition est claire : faire d'Écouen une ville toujours plus agréable à vivre, plus solidaire, plus dynamique, et tournée vers l'avenir. Cela passe par des actions concrètes : améliorer le cadre de vie, accompagner les familles, soutenir nos aînés, encourager la jeunesse, préserver notre patrimoine, et répondre aux enjeux environnementaux et sociaux qui s'imposent à nous.

Mais au-delà des projets, ce qui nous rassemblera, c'est une méthode : celle de l'écoute, de la proximité, et de l'engagement. Être élu, c'est être au service. Au service de tous les habitants, sans distinction. Au service de l'intérêt général, toujours.

Je veux également associer pleinement les Écouennais à la vie de leur commune. Leur participation, leurs idées, leur vigilance sont indispensables. Une démocratie vivante ne s'arrête pas au jour du vote : elle se construit chaque jour, ensemble.

En tant qu'élue de la République, je dénonce le climat qui a régné tout au long de la campagne dans nombre de communes, les actions de diffamation, d'intimidation, de menaces que l'on a constatées. De nombreux Maires ont quitté leurs fauteuils dans un climat d'invectives, de huées et d'insultes, ce qui n'est pas acceptable, quelle que soit l'étiquette politique ou les valeurs que l'on défend. Cette violence n'a pas sa place dans cette maison du peuple.

Chers collègues, nous entamons aujourd'hui un nouveau mandat. Il sera, j'en suis convaincue, riche de défis mais aussi d'opportunités. À nous de le conduire avec sérieux, avec ambition, et avec ce sens du collectif qui fait la force des territoires.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement. Je sais que, malgré nos différences, nous saurons trouver les chemins du dialogue et de l'efficacité pour répondre aux attentes de nos concitoyens.

Pour Écouen, pour ses habitants, pour son avenir, travaillons ensemble, avec détermination et avec fierté.

Je vous remercie.

### **3. Détermination du nombre d'adjoints**

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune d'Écouen un effectif maximum de 8 adjoints.

Il est décidé à l'unanimité de fixer à 7 le nombre d'adjoints au Maire.

### **4. Election des adjoints au Maire**

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont déclarés élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Au scrutin secret, le Conseil municipal élit les adjoints au Maire parmi les conseillers présentés sur la liste ayant obtenu la majorité absolue, soit dans l'ordre :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Evelyne JUMELLE
- 2<sup>e</sup> adjoint : Nicolas BARBELANE
- 3<sup>e</sup> adjoint : Frédérique THON
- 4<sup>e</sup> adjoint : Eric MALLE
- 5<sup>e</sup> adjoint : Mona ICHALALENE
- 6<sup>e</sup> adjoint : Martial LEBOVITS
- 7<sup>e</sup> adjoint : Diane DE MIL

29 bulletins sont comptabilisés : 23 pour les adjoints de la liste ayant obtenu la majorité, 4 blancs et 2 nuls (raturés).

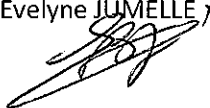
## **5. Lecture de la charte de l'élu local**

Conformément à l'article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 10h18.

**Le secrétaire de séance**

Evelyne JUMELLE )



**Le Maire**

Catherine DELPRAT

